tant dévoué, toujours prêt à aider de ses conseils quand il le pouvait, une nature droite, ferme, à la fois indulgente et sévère, telle se forme à la base de la triste société que nous habitons. Il croyait à l'avenir : il avait foi à ces sociétés plus humaines, et son forum attachées à ceux qui devaient guider les autres, qui devent désormais nous servir d'exemple.

Aimable et doux de sa nature, incapable de rendre le mal pour le mal, c'est bien de Derardin qu'on pourrait dire : « qu'il tendait l'autre joue à ceux qui le frappaient ».

L'orateur s'élève ensuite avec violence contre les termes d'un article publié par un journal local à propos de la mort de Derardin.

« Que la famille éplorée, pourtant, daigne lui recevoir, non pas seulement des mains de ses ennemis, mais de ceux qui, tout dernièrement encore, se disaient ses frères d'une société de tempérance, qui ne l'ont point aidé à sortir de la prostration et qui, quand il est mort, lui ont jeté pour oile un manteau de cocotage ? Non, non, mille fois non ! »

Cher et estimé citoyen Déjet dit nous l'envoyons au suprême adieu en jurant ici de suivre toujours ton exemple dans nos luttes futures pour le triomphe de l'humanité !

Citoyen Henri Dégardin, adieu !

Accident. — Samedi soir, un groupe de piquirières occupées dans la maison Wattaine, était venu se la fête de R is, chez leur contremaîtres, à l'estaminet Wazeille, à l'angle des rues Meyerbeer et Wagram.

Tandis qu'un prestidigitateur, M. Désiré Omes, amusait la société par quelques tours de cartes, un assistant, gêné et malhonnêtement en se rendant à la cour, qu'il se fraîtura la jambe. Le blessé a été reconduit à son domicile.

Chevaux emportés. — Samedi soir, vers 7 h. 1/2, la voiture de M. Duhart, marchand de chicorée, stationnait rue des Ogiers à Croix. Le domestique Ghislain Flamant, âgé de 26 ans, était parti distribuer la marchandise chez plusieurs clients.

Pendant son absence les chevaux prirent peur et s'emportèrent, ils s'engagèrent à fond de train dans la rue de Wasquehal. Ils lancèrent du « 34 » ils accrochèrent la voiture de M. Minne, marchand de charbons à Croix, le véhicule de ce dernier fut renversé et les chevaux continuant leur course folle, allaient certainement occasionner un accident lorsque un courageux citoyen, Henri Vandersteegen, 35 ans, demeurant rue d'Isly, les arrêta juste à temps pour éviter une nouvelle rencontre.

Chute dans le canal. — Georges Fournier, 10 ans demeurant rue Bonnable cour Delpin, n'amusait samedi, vers 11 heures 1/2 à glisser sur la glace du canal près de Beaucheâte. Tout à coup la glace se crève et le peut impunément disparaît.

Un brave citoyen qui passe à ce moment le retire de cette triste situation et le transporta à l'estaminet du Beaucheâte, où on lui prodigua les soins nécessaires.

Il a pu retourner chez ses parents après avoir revêtu des vêtements secs qu'on lui donna.

Vol. — Mme Florentia Agache, demeurant rue de Soubise, cour St-Leu, n° 2, se trouvait dimanche vers 10 heures du matin, près de chez M. Pastenon Eyrams.

Elle venait de remettre son portemonnaie dans la poche, quand pour faire un nouvel achat elle s'aperçut qu'on le lui avait dérobé.

Six soupçons se portent sur des petites filles qui se trouvaient près d'elle au moment de ses achats.

Elle a déposé une plainte devant M. le commissaire de police.

La Congoline guérit de suite les crevasses, les gerçures et toutes leurs suites à des le peau d'enfant.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 1er au 6 janvier 1894

	Nomb. de colis	kilos
Soie.	15	1,187
Laine peignée	3,156	330,821
Laine filée	815	87,558
Blousses.	84	9,088
Coton.	605	54,010
Totaux.	4,575	492,062
Décroissage.	20	1/2 opérations
Tittrage	415	1/2 id.

Le Directeur,
L. BIPPER

CABINET M. HENRI DESCHAMPS
Rue des Fabricants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture.

TOURCOING

Funeste accident. — On nous rapporte qu'un jeune homme de 26 ans, M. Assenback, demeurant rue de Dunk-rque, a été victime d'un funeste accident qui menace de le priver de la vue et qui s'est produit dans les circonstances suivantes :

M. Ass-nback, dont le père est occupé en qualité de contre-maître à l'établissement de MM. François Masurel frères, aux Francs, était à la recherche d'un emploi.

En attendant, on voulut bien l'occuper, comme aide-mécanicien dans l'usine où travaille son père.

Or, en travaillant un morceau de fonte, un éclat jaillit qui creva l'œil du malheureux.

Il reçut les soins de M. le docteur Cuissot. Le blessé est, nous l'avons dit, menacé de perdre l'autre œil et il doit être examiné au jourd'hui par un médecin oculiste de Lille.

Après boire. — Deux individus V. et D., sortaient ensemble samedi soir d'un cabaret du Pont de Neuville, lorsqu'ils se prirent de querelle et en vinrent aux arguments frappants.

V. qui avait perdu sa casquette et sa pipe, et recherchait ces objets à terre, s'emparait du pardessus de son adversaire, que celui-ci avait tout ce hatire plus à l'aise et l'emporta en fuyant. Dans la poche du pardessus se trouvait un porte-monnaie contenant 95 fr.

D. a porté plainte. Toutefois l'affaire s'arrangera sans doute, car sa réclamation du frère de D., V. restitua aussitôt l'argent et le vêtement.

V... a été amené hier soir au poste et a été mis au violon pour la nuitée attendant d'être interrogé par M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

Extradés. — Le gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges les nommés E. David, cultivateur né à Rolleghem (Belg que) poursuivi par le parquet de Courtrai, pour attentat à la pudeur

— **André-Pierre Corselis, 24 ans, originaire de Gand, qui, au cours d'une rixe avec son frère, porta à celui-ci des coups qui entraînèrent sa mort.**

Corselin s'était sauvé en France. Il a été arrêté à Lille. Le tribunal de Gand l'a condamné à 4 ans de prison.

Expulsés. — Quarante expulsés formant deux convois ont été dirigés sur la frontière.

Il y avait quatre femmes dont la nommée Eléonore Parmentier, 17 ans, expulsée de Roubaix à la demande de M. le Commissaire central de cette ville.

Photographie Artistique et Industrielle
84, rue Desurmont, TOURCOING
Successeur de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébés par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

WATTRELOS

Un vol audacieux aux Ballons

A quelques mètres de la frontière française en banlieue des Ballons, se trouve l'estaminet et débit de tabac Grimonprez-Lorfebvre qui, bien que situé sur le territoire belge, est presque considéré comme faisant partie de la ville de Wattrelos.

M et Mme Grimonprez sont eux-mêmes nés à Wattrelos.

C'est là que dans la nuit de samedi à dimanche a été commis un vol des plus audacieux, que nous allons raconter dans tous ses détails.

Vers quatre heures du matin, la bonne de M. Grimonprez-Lorfebvre, entendant du bruit au rez-de-chaussée, et ignorant l'heure, pensa que « patrons dû ont dû lèvés et être croyant en retard. Descend t-elle voir.

Grande fut sa surprise en remarquant que la porte de l'escalier donnant au rez-de-chaussée était fermée à l'extérieur. Elle courut à la chambre des maîtres laissée vide de cette anomalie. M. Grimonprez fit la même constatation.

Immédiatement, il remonta au premier étage, et ouvrant la cuvette tira plusieurs coups de revolver afin de prévenir les voisins.

Quelques-uns accoururent ils trouvèrent la porte d'entrée grande ouverte.

Le sief se trouvait sur la serrure de la porte de l'escalier; leur premier soin fut donc de délivrer les époux Grimonprez-Lorfebvre.

On put alors constater le vol : au rez-de-chaussée manait le plus grand désordre, le tiroir du comptoir avait été fracturé et mis à nu, en menue monnaie, d'environ cinquante francs, avait disparu.

Dans une autre pièce, servant de cuisine, on retrouva une paire de vieilles bottines, un vieux veston, un gilet arraché, un mouchoir contenant un morceau de savon bleue et une petite pipe neuve.

Le voleur, avant de prendre la fuite, s'était débarbouillé dans un seau d'eau devant servir pour le ménage ; l'eau était encore trouble ; ce qui démontre qu'avant d'aller dormir que le malfaiteur s'était noirci avec de la suie pour commettre le vol.

La surprise de M. et Mme Grimonprez-Lorfebvre fut encore plus grande quand ils remarquèrent qu'aucune chambre du 1er étage avait complètement dévalisée.

Tous les tiroirs étaient sens dessus dessous rien n'avait été épargné, M. Grimonprez constata la disparition d'un pardessus en drap violet noir, de quatre gilets, de quatre pantalons d'un complet gris, complètement neuf, d'une fourrure, de six chemises, de faux cols etc ; le tout d'une valeur de trois à quatre cent francs.

Sans nul doute le voleur s'était d'abord caché dans un angle du grenier pendant la soirée et s'était attendu que tout le monde fut endormi pour commencer le vol, car généralement M. Grimonprez laisse la clef de la porte de l'escalier à l'intérieur.

C'est vraisemblablement vers deux heures du soir qu'il aura escaladé le mur de clôture du derrière de la maison, puis sera monté directement au grenier en passant par la cuisine ; lors que tout le monde était dans la salle d'estaminet.

Non-seulement l'audacieux voleur s'est déarbouillé avant de quitter les lieux, mais il a mangé et bu ; il a changé ses vêtements usés, dont nous parl ons plus haut, contre ceux de M. Grimonprez et ses bottines écaillées contre une nouvelle paire à propriétaire.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie belge.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira vendredi prochain à huit heures pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un secrétaire. Lecture du procès-verbal de la séance du 10 Novembre 1893. Revision des listes électorales. — Nomination des délégués. Personnel de la Mairie : création d'un emploi nécessité par l'application de la loi du 8 août 1893 relative aux étrangers. Eclairage public ; commencements diverses. Droits de voirie ; proposition de M. Théry-Lacrete. Tramways de Roubaix-Tourcoing. Demande de pension formulée par Mme Veuve Carbonnet. Demande de secours aux familles des militaires incorporés à l'âge de 40 à 45 ans.

MOUVEAUX

La quête faite à domicile le 31 décembre, par la commission de l'œuvre de l'hospice a produit la somme de 33 fr. 20.

Le jour de l'an, un groupe de musiciens se trouvant à l'estaminet Durieu, dit l'Hôllandais ont fait une quête pour la même œuvre qui a produit la somme de 3 fr. 54.

LILLE

Les voleurs au camion. — M. le commissaire de police du 4e arrondissement s'est encore occupé hier, toute la journée, de l'affaire des voleurs au camion.

A la suite de ses interrogatoires, les deux fils des époux Couvey ont été amenés au poste central. Le fils, l'aîné, a été maintenu en état d'arrestation.

Bon chien chasse de race, dit le proverbe ; il paraît que les fils Couvey ne veulent pas lui infliger un démenti.

Voleur de bicyclettes. — Samedi, un individu disant se nommer William Tufman, 25 ans, domicilié à Anglais, s'est constitué prisonnier parce que, disait-il, il avait volé deux bicyclettes, une à Roubaix, l'autre boulevard de la Liberté, à Lille, et qu'il se trouvait sans ressources ; la faim le poussait à se livrer entre les mains de la justice.

Droit fut fait à sa requête et on découvrit en outre que cet individu avait volé en plus d'un mandat d'amener sous le nom d'Ernest Coustenoble. Il a donc été déféré au Parquet.

Singulière trouvaille. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des gardiens de la paix en tournée, ont trouvé un petit chariot de Quilleuvar avec un cheval blanc abandonnés dans une fosse bordant le chemin de Halluin. Cheval et chariot ont été mis en fourrière en attendant que leur propriétaire vienne les réclamer.

Abandon d'enfant. — A la suite du décès de sa mère, un pauvre petit orphelin nommé Ch. Cot, 3 ans, demeurant 18 rue Fonbelle, 18 bis, Mme Salens, Au lieu de veiller sur l'enfant, cette femme finit par l'abandonner ; en conséquence elle s'est vu dresser procès-verbal par M. le commissaire de police du 6e arrondissement.

Coups et blessures. — Il y a quelques jours, nous avons raconté la lâche agression dont avait été victime M. Deleneuville, conducteur à la Compagnie des Tramways.

A la suite de l'enquête ouverte par la police, procès-verbal vient d'être dressé à la charge de France et Schepelinck, 21 ans, charretier rue des Postes, 202, auteur de l'agression.

Accident sur la glace. — En patinant dans la journée de samedi, M. Constant Claes, 18 ans, ouvrier peintre rue de la Monnaie 69, s'est fait une entorse au pied droit et a dû être transporté à l'hôpital de la Charité.

Accidents. — Hier matin, vers onze heures et demie, un homme est tombé d'apoplexie en entrant à l'estaminet Gondin, rue de Paris, 309. Après avoir reçu quelques soins, il a dû être transporté à l'hôpital Saint-Sauveur. Comme il n'était porteur d'aucun papier, on ignore son identité.

— L'après-midi, vers quatre heures, M. Cent la, demeurant rue Jean-Jacquemars 1 à l'Hôpice Général, est tombé malade dans la rue Neuve et a dû être reconduit en voiture à l'hospice.

LE NORD

AVESNES

Le Quesnoy. — Le 8 courant, la société de musique d'harmonie de la localité de jouer dans les rues et dans les lieux publics sur tout le territoire de la commune.

Cet arrêté aurait été pris pour interdire le concert qui devait avoir lieu dimanche au sein de l'Union par la société les XV du Quesnoy dont les membres ont tous qui dit la musique communale à la suite d'un différend entre M. le maire et la commission de cette société.

Louvroil. — Mercredi, vers midi, la nommée Les Fosse, revenant d'une pharmacie et rentrant chez sa mère, cour Lucq, route de Louvroil. La jeune Gabrielle Mathieu, dont les parents habitent la même maison, était assise près du poêle.

Les Fosse, en voulant lui faire lire l'ordonnance que venait de rapporter, heurta du coude un chaudron rempli d'eau en train de bouillir. Par suite de choc, l'eau se répandit et Gabrielle eut le côté droit entièrement brûlé.

Malgré leur gravité, on espère que ces brûlures ne guériront sans suites pouvant entraîner une infirmité.

CAMBRAI

Evasion. — La police a mis en état d'arrestation deux soldats du 1er de ligne qui, rentrés à la prison militaire, étaient parvenus à scier et fertoyaient dans un estaminet.

Clary. — Une laiterie industrielle, placée au passage à niveau du chemin d'intérêt commun n° 19, antérieure appartenant à la Compagnie de Cambresis à été détruite par un malfaiteur resté inconnu.

DUNKERQUE

UN NAUFRAGE

Nous apprenons qu'un navire de la maison A. D. B rdes et fils, le 3 mâts « Carolina » a fait naufrage, et s'est coupé par le cône et s'est noyé.

Le navire se rendait de la Tyne à Valparaison.

Nous donnerons des détails sur ce naufrage.

Chute. — Hier soir, vers 6 heures, M. Vaillant Edouard, 54 ans, passant le long du canal de Bergues lorsqu'arrivé près du nouvel hôtel de la gendarmerie, il longea le talus de 4 à 5 pieds ; et comme c'est endroit dangereux est complètement cédé par de grandes pluies. M. Villa l'entraîna sur la glace du canal qui heureusement pour lui ne céda quelque, M. Vaillant en sera probablement loyé sans le recours immédiat que lui apportèrent M. Dangiles Albert, 65 a s, concierge aux Magasins généraux et Bonhomme Alexandre, employé à St-Pol-Mer et qui le retirèrent de sa périlleuse situation.

La victime de cette chute reçut des soins empressés au bureau de police de l'Ouest.

Chronique maritime. — Le steamer anglais « Hazel-Branch » capitaine Lée et entré hier dans le port de Dunkerque, chargé de 1200 balles de laines pour Roubaix-Tourcoing, Fourmies, etc. et le solde pour Londres.

Le steamer « Gulf-Tarento » est parti de Sydney le 5 janvier pour Dunkerque avec des laines pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies, etc.

— Le steamer « Glas » est parti de Sydney le 5 janvier, allant d'Australie à Dunkerque avec des laines pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies, etc.

Le steamer « Gulf-Wakefield » est parti de Dunkerque le 4 janvier, allant de Bombay à Dunkerque avec coton.

Moutons noyés sous la glace du canal de Bourbourg

Hier soir, vers cinq heures, M. Basye, marchand de bestiaux, conduisait à sa bergerie, située route de Bourbourg, 173 moutons, qu'il venait de recevoir à la gare.

Arrivés à une cinquantaine de mètres en dehors de la porte de la ville, un grand nombre d'entre eux descendirent la berge et s'engagèrent sur la glace du canal.

Sous le poids de ce troupeau la glace cède et l'étiff de cent moutons se noyèrent en grande partie sans qu'il fut possible de les secourir.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Accident mortel aux mines de Courrières

Samedi 6 janvier vers neuf heures du matin, le sieur Leclercq Jules, âgé de 28 ans, ouvrier mineur à Carvin, travaillant à la fosse n° 3 des mines de Courrières, a eu la tête prise entre la cage et la traverse du burtin.

La mort a été instantanée.

Ce malheureux laisse une veuve et un enfant en bas âge.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Audience des référés

« La Maison du Peuple » à Lannoy

La Maison du Peuple, association coopérative ouvrière, occupe à Lannoy un immeuble confortable dont elle avait l'intention d'acquérir la propriété. En attendant que sa situation fut régularisée (car l'association n'a ni statuts, ni acte constitutif de société) il n'a pas été au mot le personnel civile lui permettant d'acquérir, c'est M. Brasquart son président, qui s'était rendu acquéreur de la propriété, et qui avait fait les fonds nécessaires pour la payer. Aussi fut-il embarrassé quand le notaire de son vendeur lui réclama le prix.

Il se vit alors forcé de faire sommation à ceux des sociétaires qui étaient présents à l'étude de Me Valadez, notaire à Lannoy, pour passer acte de vente et payer chacun sa quote part du prix, faute de quoi faire il serait obligé de payer lui-même une expropriation forcée dont il serait victime. Il rendra tout-même l'immeuble pour son compte personnel.

A cette sommation, la Maison du Peuple agissant comme société simplement constituée répondit en assignant M. Brasquart devant le tribunal civil pour voir dire qu'il serait tenu de réaliser la promesse de vente de leur immeuble dans laquelle lui avoir été faite en même temps que promesse de vente dans le même délai.

Mais M. Brasquart, de la Maison du Peuple n'ayant pas diligenté la procédure, M. Brasquart se vit forcé de revendre l'immeuble et aujourd'hui, de concert avec son vendeur, il a assigné les nommés Ca ... ... de la Maison du Peuple en référé pour voir dire qu'ils seraient expulsés de l'immeuble dont ils ne sont ni locataires, ni propriétaires.

Mets M. Mullier, juge, faisant fonctions de président des référés, a rendu ce jour, à l'audience de cette demande, par ce motif qu'une action principale étant dès maintenant intentée, il n'y avait pas lieu de statuer au provisoire.

La pêche en eau douce

Je suis rentré trop tard dimanche dernier, pour pouvoir parler de la réunion des pêcheurs de Douai et des environs.

La conférence était en effet suivie d'un banquet et à table le temps passe vite, surtout au milieu des Pêcheurs-Rimés de Douai qui n'ont pas engendré la mélancolie.

Conférence et banquet avaient lieu au siège de la société, rue Jean de Gouy.

La conférence a eu lieu dans un jeu de boule couvert et chauffé et amangé pour la circonstance.

Etaient présents non-seulement tous les membres de l'association Pêcheurs-Rimés, mais aussi d'autres pêcheurs de Douai, puis des délégations empruntées par de sociétés des environs. Société de pêche de ... et que se représent d'ailleurs le syndicat.

J'espère que mes explications et l'encouragement des pêcheurs Douaisiens auront levé toute hésitation et que bientôt notre grande famille comptera des enfants de plus. Ils seront les bienvenus.

Quelques inscriptions se sont même faites aussitôt la conférence terminée.

Je n'ai heureusement rien à ajouter sur le Comité du Syndicat, dans sa réunion du 3 janvier, a décidé de considérer comme inscrits ayant le 1er janvier les pêcheurs de Douai et environs les adhésions seraient envoyées dans la courant de janvier.

Le banquet a été ce qu'il devait être, pour qu'on dit les pêcheurs Douaisiens, aussi n'est ce annuel forme et plusieurs ont prouvé que leurs talents ne se bornaient pas à savoir manier la ligne.

Je regrette bien de ne pas connaître les noms des amateurs qui, dans des genres différents, se sont fait applaudir, et leur modestie en souffrirait je ne saurais résister et dire le les nommer.

Le succès obtenu fait bien augurer d'entrer complétement dans la voie militante. Elle veut rendre à la Deûle et à la Scarpe le poisson perdu quelquefois. Cette Société Rimésienne mérite d'exister cent complet.

Il y a de réel amélioration déjà, comme sur les autres points du département et ce qui reste encore à faire est bien peu de chose à côté de ce qui a déjà été fait.

En somme bonne journée pour tous.

***

Le comité du syndicat, dans sa réunion du 3 janvier a pris encore une décision importante qu'il importe de faire connaître à tous les pêcheurs de notre département.

La Société centrale de Paris dans une circ la lre envoyée par lui en la France le 6 septembre dernier, invitait les sociétés à adhérer à une Fédération générale, dans le but d'établir le projet de loi que nous voudrions tous avoir déjà en main pour en faire la discussion et le vote.

Le syndicat avait adhéré à cette fédération, pensant qu'il était de son devoir d'appuyer et d'aider de toutes ses forces toute tentative ayant pour but de grouper intimement les pêcheurs de toute la France et de diriger leurs efforts vers un point unique.

Cette idée n'a fait du fait pas mûre. Déjà la puissante société de Toulouse a aussi tout les convoqués à un congrès dans le même but.

Congrès malgré les efforts de la Société de Toulouse ne se tiendra pas, ce congrès est ajourné.

Notre syndicat lui-même qui, il y a plus de deux ans, voulait de la fédérative fut faite, dut renoncer à convoquer une fédération, 5 causes sur toute le ajournement de cette ville.

Et puis du congrès devait se faire à Paris, et cette décidé en principe, la date seule était à fixer et la, point plus centrale, nous espérions pouvoir réunir des délégations de tous les points de la France.

Mais nous venons de recevoir une seconde circulaire de la société centrale qui change tout. Il est notre appréciation sur la fédération comme l'entend cet société.

Le congrès ne devient plus qu'un incident dans la création d'une fédération générale.

Ce n'est plus qu'un but, il faut mener une cotisation annuelle de 1 fr. par membre, suivant l'importance de la Société.

Que nous qu'avez-vous dire tout de suite.

Notre Syndicat, à cause de ses 1500 membres, serait classé, je suppose, dans la catégorie à 5 fr., il verserait 4,500 fr. rien pour la Société centrale de Paris.

Et c'est qu'il lui semblerait avoir en retour 6 voix dans les cent 900 fr. ne voient Q'est pour rien versés.

Les Toulousains n'ont pas eu trouver celle-là ! Ils ont vu des sociétés aussi puissantes que celles de Toulouse, Nancy et bien d'autres y compris le syndicat de Douai, ne pas faire versé les sommes énoncées aux deux douzaines de membres qui composent la minuscule société centrale de Paris, pour avoir le droit de venir les aider à diguiter les intérêts de la corporation.

Non vraiment, mes amis de la centrale, vous n'y pensez pas et vous pouvez vous dispenser de nous communiquer la circulaire n° 3 qui vous annonce, si, en n'en faire rien, vous voulez à l'unanimité toute fédération ainsi comprise.

Nous en serons quittes pour faire nos affaires nous-mêmes.

***

L'application du décret ministériel du 21 août commence à se répandre

La Société des Pêcheurs d'Arc-s-sur-Aube vient d'être autorisée à pêcher avec 3 lignes

Une lettre que le chef de l'Union des Pêcheurs de Tergnier (Aisne) m'annonce l'obtention de la même autorisation.

Le syndicat est heureux de voir que son initiative profitera à tous les pêcheurs de France.

C. DELALYS.

Nouvelles à la Main

Un vieux Mastuvu, retiré de la scène avec une petite rente, se paye parfo e le luxe d'inviter à sa table que'que ami moins fortuné et encore militaire.

Il disait l'autre jour à l'un d'eux, en étirant avec volupté ses jambes devant l'âtre :

— Je ne sais rien de meilleur en cette saison, que de dîner rue de Bellevue avec un bon camarade du bon vieux temps.

A quoi le pauvre hère, amèrement facétieux répondit :

— *La Casserole des Chenets !...*

***

Au club.

— Voici un bon cigare, monsieur ; je l'ai choisi spécialement pour vous.

— (Soucieux et après l'avoir fâté). — Est-ce que vous ne pourriez pas me donner plutôt un de ceux que vous surez cho si pour vous ?

***

Au café-concert.

— Très fine, cette chanteuse. Quel âge a-t-elle ?

— Oh ! moi je ne lui donne seulement pas vingt cinq ans.

(Pincée). Oh ! ça ne m'étonne pas, tu ne donnes jamais rien

BRULE-MAISON.

TRIBUNE PUBLIQUE

Dommages causés aux récoltes par les lapins

Monsieur le rédacteur,

La semaine dernière vous avez bien voulu m'autoriser à vous entretenir par la voie de votre journal des ravages que les lapins de garenne causent aux récoltes du jardin du nouvel hospice situé au quartier de Barbieux, en cette ville chamoître en même temps qu'essentiellement industrielle ; et en terminant je vous disais que huit jours plus tard j'aurais pu vous dire si le propriétaire voisin, cause de dommages et en réponse ou indifférence calculée, serait intervenu par une indemnité.

Ne voulant rien venir, de nouveau je vous parle de ravage.

Il y a vraiment de quoi s'émouvoir de l'importance que prennent ces dégâts quelques années les dégâts causés aux récoltes par les lapins de garenne, particulièrement cette année où, par suite de la sécheresse, ces animaux ont pullulé dans des conditions peu ordinaires.

Les personnes étrangères à la culture ont peine à croire qu'à cause de leur nombre prodigieux, que tous les autres animaux malfaisants et nuisibles réunis.

Chose sait, qu'à l'origine du monde, quand Dieu créa l'homme, il créa en même temps le lapin, et c'est alors que, voyant son œuvre bonne, il prononça sur eux ces mémorables paroles que la Bible nous a religieusement conservées : « Croissez, croissez, multipliez et remplissez la terre ».

O, Jean Lapin ne se fait pas faute d'exécuter les prescriptions divines ; il en fait une application de lui de Malthus de mêle, et, dans ses mains, les proprietaires ne sont pas, dans certaine mesure, des moutons.

Nous n'entendons que qu'il faille inter Jean Lapin, qui ne demandait que des vertus, mais le bonheur est que ses gourmandises la fait trop souvent sortir du bois en bottes ; et, alors qu'il s'attire des dattes aux mains ; c'est alors qu'il s'attire des mécontentements comme celle que je vous ai narrée la semaine dernière.

Si l'on veut, continuer à détruire ses bonnes et utiles signalées dans notre premier article, il faudra se résoudre à jouer le rôle de Jean Lapin voisin un tour de notre jardin. On placera du sureau sur un coin de terre de jardin et Jean Lapin, dans ses ébats à jouer à sauter en Sylvain, Jeanot et toute la famille connaîtra et apprendra, ses effets sur se ferait pas les ravages ainsi dits. Sous l'action délétère de ce sureau, les glouteries et traîtrent des inflammations intestinales qui tout jours la tribu en rien.

Mais, Monsieur le directeur, une all ... ... lendus comme ce, et en Palais, et l'avait ... ... qu'il peut tirer de ce qui précède.

Marci de nouveau, d'avoir bien voulu me prêter votre journal, et, en ... ... pour cet avertissement ... ...